

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Autorisation unique présentée par la SAS Eoliennes des Limodores sur le territoire des communes de Andelot-Blancheville, Bologne, Rochefort-sur-la-Côte, Viéville

Conformément au code de l'environnement, le préfet de la Haute-Marne a prescrit, par arrêté n° 2 435 du 25 septembre 2018 la réalisation d'une enquête publique **du mercredi 07 novembre 2018 au samedi 08 décembre inclus (jusqu'à 12h)** sur la demande présentée par la SAS Eoliennes des Limodores en vue d'obtenir l'autorisation unique relative à l'**exploitation d'un parc éolien de dix aérogénérateurs** sur le territoire des communes de Andelot-Blancheville, Bologne, Rochefort-sur-la-Côte et Viéville.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier du projet comportant, notamment, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et une étude d'impact, et pourra faire part de ses observations :

- sur les registres d'enquête déposés en mairies de Andelot-Blancheville, Bologne, Rochefort-sur-la-Côte et Viéville, aux heures d'ouverture au public ;
- par voie postale au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Bologne, siège de l'enquête (1, Rue de la Mairie– 52 310 Bologne) ;
- par voie électronique à l'adresse pref-icpe@haute-marne.gouv.fr ;

M. Bernard RORET, retraité, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, siégera afin de recevoir les déclarations des personnes intéressées, **en mairie de :**

-Bologne :

- le mercredi 07 novembre 2018 de 15h à 18h ;
- le samedi 08 décembre 2018 de 09h à 12h ;

en mairie d'Andelot-Blancheville:

- le samedi 10 novembre 2018 de 09h à 12h ;
- le mercredi 05 décembre 2018 de 15h à 18h ;

en mairie de Viéville :

- le mercredi 14 novembre 2018 de 15h à 18h;
- le samedi 24 novembre 2018 de 09h à 12h ;

et en mairie de Rochefort-sur-la-Côte :

- le mercredi 21 novembre 2018 de 15h à 18h ;
- le samedi 1^{er} décembre 2018 de 09h à 12h ;

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de la Haute-Marne (bureau de l'Environnement, des ICPE et des Enquêtes Publiques) et dans les mairies précitées. Ils seront également consultables sur le site Internet de la préfecture à l'issue de l'enquête.

Le Préfet de la Haute-Marne est l'autorité compétente pour statuer par arrêté sur la demande de la SAS Eoliennes des Limodores. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation unique assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Des informations complémentaires peuvent être demandées auprès de M. Silvère DA LUZ responsable du projet au sein de la SAS Eoliennes des Limodores (29, Rue des Trois Cailloux -80000 AMIENS), ou au bureau de l'Environnement, des ICPE et des Enquêtes Publiques de la préfecture de la Haute-Marne (89 rue Victoire de la Marne 52011 CHAUMONT Cedex).